

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 039-243900420-20250924-118_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 24 septembre 2025

Date de convocation

12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, mercredi 24 septembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Souvans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Vente de parcelles sur la ZA Bel Air à la société Les compagnons du miel – France Miel
N°118/2025**

Nombre de membres

40

Présents

32

Représentés

4

Excusés

6

Votants

36

Présents

Mesdames Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Truchot, Rougeaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Bigueur, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Desarbres, Paillot (procuration à Mme Alixant), Falcinella-Gillard (procuration à Mme Hählen), MM. Ramaux (procuration à M. Rougeaux), Coutrot, Besia (procuration à M. Bigueur).

Absents MM. Poctier, Schouwey.

Vu l'article L. 2241-1 du CGCT,

Vu la délibération n°107/2018 du 10 juillet 2018, par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le projet d'extension de la zone d'activités du Bel Air,

Vu la délibération n°208/2019 du 19 décembre 2019, par laquelle le Conseil communautaire a validé le principe de l'extension de la zone d'activités de Bel Air,

Vu la délibération n°110/2023 du 3 juillet 2023, par laquelle le Conseil communautaire approuvait le règlement d'attribution des lots de la zone d'activités de Bel Air,

Vu la délibération n°153/2024 du 14 novembre 2024, par laquelle le Conseil communautaire adoptait la stratégie de commercialisation pour l'extension de la zone d'activités de Bel Air, notamment les règles tarifaires,

Considérant la demande de la Société Les compagnons du miel – France Miel,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la vente à la Société Les compagnons du miel – France Miel des parcelles AL 623 (23a 17ca) et AL 631 (50ca) représentant une superficie totale de 23a 67ca, sur la commune de Port Lesney,
- Précise que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 20€ HT/m² soit pour un montant de 47 340€ HT,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente,
- Décide que les frais inhérents à l'acte seront mis à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Eric Brugnot
Secrétaire de séance

